

---

# République de Macédoine du Nord : la Commission anticorruption lance une vaste opération

## Description

Conformément à l'article 22 de la loi sur la prévention de la corruption et des conflits d'intérêts (Journal officiel de la République de Macédoine du Nord, n°12/19), le 7 mars 2019 était organisée la 4<sup>e</sup> session de la Commission d'État éponyme. À cette occasion, l'institution devait notamment évoquer le lancement à venir de diverses procédures pour conflit d'intérêts.

Il a été décidé à cette occasion d'ouvrir prochainement des enquêtes sur plusieurs nominations ou promotions récentes d'officiers de l'armée macédonienne, décidées par le Président Gjorge Ivanov (indépendant, en poste depuis 2009, réélu en 2014). Les personnes visées par ces investigations sont l'ex-amiral Mirce Gjorgovski (nommé représentant militaire au siège de l'OTAN), le colonel Marijo Jurisic (promu attaché militaire en France), le chef d'État-major Vasko Gjucinovski (élevé au grade de lieutenant général), Dragan Kovacki (qui a obtenu le commandement de la première brigade d'infanterie mécanisée) et Besnik Emini (promu chef d'État-major du commandement des opérations conjointes). La Commission sollicitera rapidement le cabinet du Président et le ministère de la Défense afin d'obtenir des informations complémentaires sur ces nominations.

L'organe anti-corruption a également annoncé qu'il déposerait de nouveaux actes d'accusation pénale contre 30 professeurs et doyens de l'université Saint-Cyrille-et-Méthode de Skopje (UKIM). En effet, ces derniers n'ont pas répondu à ses différentes demandes d'informations intervenues à l'occasion de son dernier audit. La Commission procédera en outre bientôt à des contrôles dans les autres universités du pays.

Plus largement, les responsables des institutions nationales ont été appelés à transmettre les données réactualisées sur les personnes élues ou nommées dans les conseils d'administration, afin de mettre à jour le registre de la Commission. Enfin, des questionnaires devront prochainement être remplis et retournés par d'autres corps professionnels (notaires, cadres administratifs et administrateurs) sous peine de sanctions, afin de mettre en évidence de nouveaux cas de conflits d'intérêts et de népotisme.

**Sources :** 24 MK, Nova Makedonia, portail électronique de la Commission d'État pour la prévention de la corruption.

## date créée

16/03/2019

## Champs de Méta

**Auteur-article :** Stéphane ALTASSERRE